

3

**Fédération Internationale des Droits de l'Homme**  
**Intervention Orale**  
**Examen Périodique Universel du Congo**  
**23 Septembre 2009**

La FIDH et son organisation membre, l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), se félicitent des engagements pris par la République du Congo au titre de l'EPU, mais regrettent néanmoins que d'importantes recommandations formulées par les Etats lors de cet examen n'aient pas été retenues et que d'autres, pourtant acceptées n'aient pas déjà été suivies d'effet.

Ainsi, la FIDH prend bonne note des engagements pris en matière de droits des femmes. Nos organisations encouragent les autorités congolaises à traduire en droit interne les dispositions du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, en particulier en ce qui concerne la propriété, le partage et la transmission par héritage de la terre, et l'accès à l'éducation, au marché du travail et à la vie politique. Nos organisations seront vigilantes à la mise en oeuvre effective et rapide de ces engagements.

Egalement, la FIDH et l'OCDH qui ont à de multiples reprises dénoncé la pratique courante des arrestations et détentions arbitraires ainsi que la torture et les conditions déplorables de détention dans les prisons ou les commissariats, saluent les engagements pris par les autorités congolaises pour mettre fin à ces exactions répétées et pour en sanctionner les auteurs.

Par ailleurs, nos organisations souhaitent vivement que la République du Congo adopte enfin, comme elle s'y est engagée, la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones.

Pour autant, la FIDH et l'OCDH insistent sur le besoin de contrôler strictement le respect de ces engagements. En effet, certains de ceux-ci ont déjà été violés, tels que l'engagement d'organiser des élections pacifiques, libres et équitables laissant une part active à la participation de la société civile. Nos organisations ont déploré l'existence d'irrégularités lors des élections présidentielles qui se sont tenues en juillet 2009 dans un contexte tendu attesté par une très forte abstention. Par ailleurs, les défenseurs des droits de l'Homme qui ont dénoncé les conditions du scrutin ont été, comme souvent, menacés et harcelés, y compris par les autorités au pouvoir. Dans ce contexte, nos organisations regrettent vivement qu'aucune délégation ici présente n'ait recommandé la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

En conclusion, nos organisations déplorent vivement que les autorités congolaises refusent de donner suite aux recommandations maintes fois répétées par les délégations présentes de dépenaliser l'homosexualité.